



C.H. LAVAUUR



Lavaur, le 31/05/2010

## **PROTOCOLE LMD : LE DROIT D'OPTION DES INFIRMIERS (ES) EST UN CHOIX INACCEPTABLE !**

Dans le protocole LMD, le gouvernement a décidé de remettre en cause la possibilité d'un départ anticipé en retraite à 55 ans pour les infirmières en échange d'une augmentation de salaire !!!

Ce chantage, fait dans le cadre de concertation (plus que de réelles négociations) sur les grilles salariales de la fonction publique hospitalière, **a été refusé par la CGT.**

Ces deux dossiers n'ont aucun lien entre eux, il faut les traiter séparément.

### **Le droit d'option des IDE : un choix inacceptable !**

Les infirmier(e)s disposent d'un droit d'option ( choix ). Les directions des établissements publics commencent à adresser des courriers à tous les infirmier(e) s en leur demandant de choisir entre :

▶ **Le maintien en catégorie B** avec maintien en catégorie active : possibilité du départ à la retraite à 55 ans et bénéfice de 1 an de bonification tous les 10 ans pour travaux pénibles. Par contre cette grille sera en voie d'extinction et ne connaîtra plus de revalorisation significative.

▶ **Le passage en catégorie A** en perdant la possibilité du départ en retraite à 55 ans et la bonification de 1 an tous les 10 ans en service actif.

#### **La perte de la bonification entraînera :**

- ▶ Soit une obligation de travailler plus longtemps pour une retraite à taux plein ou si on ne peut continuer en raison des conditions de travail (1 infirmière sur 5 part en invalidité avant 55 ans),
- ▶ soit une diminution importante des pensions de retraite pour une carrière plus longue.

#### **C'est travailler plus pour gagner moins !**

**Lire notre dossier sur le protocole « Bachelot » LMD, sur notre site : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)**

### **Un reclassement en plusieurs étapes !**

Le reclassement se fera en 2 étapes (2011 et 2012) pour ceux qui choisiraient de rester en catégorie B et en trois étapes (2011, 2012 et 2015) pour ceux qui choisiraient de passer en catégorie A. Tous les nouveaux infirmier(e)s diplômé(e)s à partir de 2012 seront placé(e)s d'office en catégorie A et n'auront plus la possibilité de choisir de bénéficier de la catégorie active.

Les revalorisations de la catégorie A ou B sont inégales selon l'échelon, et la carrière est rallongée dans les 2 cas.

Entre l'actuelle fin de carrière (indice 534) de la grille B et la fin de carrière (indice 604) de la nouvelle grille A (proposée à partir de 2015, et donc effective dans plusieurs années) **le gain est certes de 70 points mais la pension de retraite sera gravement amputée par la perte de la**

## bonification pour reconnaissance de la pénibilité.

Pour les autres paramédicaux, actuellement en catégorie B, ils y restent pour l'instant et passeraient en catégorie A en fonction de la mise en œuvre de leur nouveau programme de formation.

Pour les catégories actuellement en catégorie A le même chantage (perte de la possibilité d'un départ en retraite à 55 ans pour des salaires légèrement revalorisés) leur sera imposé à partir de 2011.

## Pour faire votre choix, il est urgent d'attendre !

La CGT appelle l'ensemble des infirmier(e)s de la fonction publique à ne pas répondre à ce chantage que représente ce droit d'option :

- ▶ Il n'y a aucune urgence, le droit d'option est possible jusqu'en décembre 2010
- ▶ Pour faire un choix éclairé, il est nécessaire de connaître les mesures qui seront prises dans le cadre de la réforme des retraites en cours de « discussions »
- ▶ Une simulation de ces 2 options est à demander par chaque professionnel auprès de la caisse de retraites CNRACL.

Ce n'est pas aux services administratifs des établissements de la réaliser.

### *Les nouvelles grilles de salaire du reclassement*

#### 1) Vous choisissez en rester en catégorie B

Ancienne Grille IDE classe normale				Future Grille IDE classe normale				
Actuel	valeur du point		4,6072	en 2011 Cat. B				
Echelon				Echelon	Pts		Indice	
1	1 an	308	€ 1 419,02	1	1 an	19	327	€ 1 506,55
2	2 ans	324	€ 1 492,73	2	2 ans	8	332	€ 1 529,59
3	3 ans	343	€ 1 580,27	3	3 ans	3	346	€ 1 594,09
4	3 ans	367	€ 1 690,84	4	3 ans	3	370	€ 1 704,66
5	4 ans	390	€ 1 796,81	5	4 ans	4	394	€ 1 815,24
6	4 ans	416	€ 1 916,60	6	4 ans	4	420	€ 1 935,02
7	4 ans	446	€ 2 054,81	7	4 ans	4	450	€ 2 073,24
8		481	€ 2 216,06	8	4 ans	2	483	€ 2 225,28
9				9			515	€ 2 372,71
10				10				
11				11				
12				12				
Total	21 ans			Total	25 ans	47		

Ancienne Grille IDE classe sup				IDE classe supérieur				
Actuel	valeur du point		4,6072	en 2011 Cat. B				
Echelon				Echelon	Pts		Indice	
1	2 ans	411	€ 1 893,56	1	2 ans	12	423	€ 1 948,85
2	2 ans	442	€ 2 036,38	2	3 ans	6	448	€ 2 064,03
3	3 ans	466	€ 2 146,96	3	3 ans	5	471	€ 2 169,99
4	3 ans	490	€ 2 257,53	4	3 ans	4	494	€ 2 275,96
5	4 ans	515	€ 2 372,71	5	4 ans	4	519	€ 2 391,14
6		534	€ 2 460,24	6	4 ans	1	540	€ 2 487,89
7				7		0	562	€ 2 589,25
8				8				
Total	14 ans			Total	19 ans	32		

## 2) Vous choisissez de passer en catégorie A

		IDE classe normale								
		en 2011 Cat.A		en 2012 Cat.A		en 2015 Cat.A				
Echelon		Pts	Indice	Pts	Indice	Pts	Indice			
1			335	€ 1 543,41		342	€ 1 575,66		349	€ 1 607,91
2	1 an	27	335	€ 1 543,41	7	342	€ 1 575,66	7	349	€ 1 607,91
3	2 ans	6	349	€ 1 607,91	6	355	€ 1 635,56	8	363	€ 1 672,41
4	3 ans	6	373	€ 1 718,49	6	379	€ 1 746,13	3	382	€ 1 759,95
5	3 ans	7	397	€ 1 829,06	2	399	€ 1 838,27	3	402	€ 1 852,09
6	3 ans	6	422	€ 1 944,24	1	423	€ 1 948,85	1	424	€ 1 953,45
7	3 ans	7	453	€ 2 087,06	3	456	€ 2 100,88	1	457	€ 2 105,49
8	3 ans	5	486	€ 2 239,10	1	487	€ 2 243,71	1	488	€ 2 248,31
9	4 ans		501	€ 2 308,21	4	505	€ 2 326,64	4	509	€ 2 345,06
10	4 ans		520	€ 2 395,74	4	524	€ 2 414,17	5	529	€ 2 437,21
11	4 ans		546	€ 2 515,53	2	548	€ 2 524,75	1	549	€ 2 529,35
12			556	€ 2 561,60	10	566	€ 2 607,68	0	566	€ 2 607,68
Total	30 ans	64			46			34		

		IDE classe supérieur								
		en 2011 Cat.A		en 2012 Cat.A		en 2015 Cat.A				
Echelon		Pts	Indice	Pts	Indice	Pts	Indice			
1	1 an		387	€ 1 782,99	0	387	€ 1 782,99	3	390	€ 1 796,81
2	2 ans		400	€ 1 842,88	0	400	€ 1 842,88	3	403	€ 1 856,70
3	2 ans		415	€ 1 911,99	1	416	€ 1 916,60	4	420	€ 1 935,02
4	2 ans	20	431	€ 1 985,70	5	436	€ 2 008,74	4	440	€ 2 027,17
5	2 ans	9	451	€ 2 077,85	5	456	€ 2 100,88	4	460	€ 2 119,31
6	3 ans	7	473	€ 2 179,21	5	478	€ 2 202,24	5	483	€ 2 225,28
7	3 ans	5	495	€ 2 280,56	6	501	€ 2 308,21	5	506	€ 2 331,24
8	4 ans	5	520	€ 2 395,74	4	524	€ 2 414,17	5	529	€ 2 437,21
9	4 ans	5	539	€ 2 483,28	8	547	€ 2 520,14	5	552	€ 2 543,17
10	4 ans		557	€ 2 566,21	13	570	€ 2 626,10	8	578	€ 2 662,96
11			570	€ 2 626,10	11	581	€ 2 676,78	23	604	€ 2 782,75
Total	27 ans	51			58			69		

**Vous pouvez retrouver sur notre site internet, rubrique actualités, le protocole LMD dit « Bachelot » avec nos commentaires ainsi que de nombreux articles sur le sujet.**

Si vous souhaitez recevoir notre lettre d'information, n'hésitez pas à vous inscrire, comme de nombreux collègues, directement sur notre site ou en nous faisant parvenir votre adresse mail.

Vous aurez accès à toutes les nouveautés publiées sur le site, à l'actualité de notre établissement, de la santé, de la FPH mais également à de nombreuses informations sur les salaires, les carrières, les retraites, lettres types, vos droits etc, etc...

**Un bon moyen d'être informé en temps réel !**

**CéGéTtez vous et mêlez vous de votre hosto !**

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : [cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)

